



COMMISSION SPORTIVE

Réunion le	07.10.2026
A :	18h00
Fin :	19h30
Présidence :	Mme CHARRAUD Clémentine
Présents :	Mme DAMOURETTE Marjorie, MASCLE Juliette, Mrs CAETANO Bruno, PASQUET Christophe, SORRENTINO Thomas, LORY Joël

RECLAMATION

Match n° 56627084 – US Gatines 2 / E. Palluau-St Genou 1 du 4.10.2026 – D3 D :

Mail envoyé au club de l'E. Palluau St-Genou.

En attente d'un retour, le dossier sera traité le 14/10/2026 en Commission.

ETUDE DE COURRIER

Match n° 56561260 – BERRI Châteauroux 2 / FC Déols 1 du 26.09.2026 – U15 D1 :

Mail envoyé au club du FC Déols.

En attente d'un retour, le dossier sera traité ensuite.

ETUDE DE DOSSIER

Match n° 56625140 – US Aigurande 1 / US Le Poinçonnet 2 du 04.10.2026 – D1 Profil Plus By Chirault :

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier,

Transmet le dossier à la Commission de Discipline.

Match n° 56626571 – A. St Valentin 1 / SC Tendu 1 du 04.10.2026 en D3 A :

Match arrêté à la 32^{ème} minute de jeu pour des faits disciplinaires

La Commission,

Vu, les pièces versées au dossier,

Décide de geler le résultat,

Transmet le dossier à la Commission de Discipline

PARTICIPATION D'UN JOUEUR SUSPENDU

Match n° 56563385 – E. Buzançais-Arpheuilles 1 / US Le Poinçonnet 1 du 03/10/2026 – U17 D1 :

La Commission,

Après vérification du fichier des licenciés suspendus,

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond en première instance,

que l'article 187.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose « *Même en cas de réserves ou de réclamations, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : [...] - d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu [...].*

Le club concerné est informé par l'organisme gérant la compétition, et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti.

Dans les cas ci-dessus, et indépendamment des sanctions prévues au Titre 4, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match. Le droit de l'évocation est mis à la charge du club déclaré fautif. »,

que l'article 226.1 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements). [...] »,

que l'article 226.5 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que « la perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension »,

en l'espèce que **le joueur de l'US Le Poinçonnet** a été sanctionné lors de la saison 2025/2026 par la Commission Régionale de Discipline, réunie le 03.06.2026, de : **4 matchs fermes avec date d'effet le 31/05/2026,**

que l'équipe U17 de l'US Le Poinçonnet 1 a disputé les rencontres suivantes :

. 7/06/2026 : CI U17

. 05/09/2026 : U17 D1

. 19/09/2026 : U17 D1

que le joueur a été aligné lors de la rencontre en rubrique :

Match n° 56563385 – E. Buzançais-Arpheuilles 1 / US Le Poinçonnet 1 du 03/10/2026 – U17 D1 :

par conséquent que le joueur n'a pas purgé sa suspension en application des articles précités,

Par ces motifs :

Donne **match perdu par pénalité à l'US Le Poinçonnet 1** (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à l'E. Buzançais-Arpheuilles 1 (3 buts et 3 points) en application de l'article 187.2, 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de l'article 6 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

par ailleurs les dispositions de l'article 226.5 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

qu'à la date de la sanction précitée, ce joueur avait encore **1 match à purger** avec l'équipe U17 de l'US Le Poinçonnet 1.

que la perte, par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de l'US Le Poinçonnet 1 avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match,

que ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension,

inflige au joueur de l'US Le Poinçonnet 1 un match de suspension ferme à compter du 12/10/2026 pour avoir évolué en état de suspension,

les tarifs applicables au titre de la saison 2026/2027 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction
Inflige une amende de 130 € à l'US Le Poinçonnet au motif de participation d'un joueur suspendu.

ENGAGEMENTS COUPE INDRE SENIORS « René SCHOEN »

Le tirage du 1^{er} tour de la Coupe de l'Indre Seniors « René SCHOEN » effectué par Léane donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 25 Octobre 2026 à 14 h** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

Clubs présents : FC Tournon St Martin, FC Eguzon, US Montierchaume, VALP 36.

Sont exempts : les clubs régionaux + l'US Villedieu et l'AS Ardentes (1/2 finalistes 2025-2026).
US Aigurande, ES Etretchet, L.T.C., SC Issoldunois, SS Ecueillé, FC Luant, USB Vendoeuvres, FC Levroux, AA Nohant Vic, BVN, La Berrichonne, FC Tournon St Martin, SS Bélabre, FCBL, US La Châtre, AC Parnac, EC St Christophe, AC Villers, AS St Lactencin, FC Eguzon, VALP 36, AC St Août.

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
79970036	Coings Cere As	Poulligny St P	25/10/2026	14H
79970050	Jeu Les Bois	Neuvy Pail As	25/10/2026	14H
79970037	Niherne As	Alliance C.S. Buzanc	25/10/2026	14H
79970035	St Gau-Thenay	U.S. Argy	25/10/2026	14H
79970040	Arph/Clion E.	Fc M/M/T	25/10/2026	14H
79970045	Sazeray Vigou	Fc S.S.R.P	25/10/2026	14H
79970053	Ent.S. Vineuil Brion	Ambrault Patr	25/10/2026	14H
79970042	Sassierges Ec	Diors Fc	25/10/2026	14H

79970041	Bas Berry Fc	Us 2r	25/10/2026	14H
79970046	Cx Fontchoir	Issoudun Sa	25/10/2026	14H
79970039	Obterre Fc	Pont Chretien	25/10/2026	14H
79970044	Fc2s	A.S.C. Chabris	25/10/2026	14H
79970038	Fc Etoile Cx	Cluis Ss	25/10/2026	14H
79970048	Ent.Palluau St-Genou	A.S. Ingrandes	25/10/2026	14H
79970034	La Mifa 36	Vicq Nahon Lv	25/10/2026	14H
79970052	S.C. Tendu	F.C.M.O.	25/10/2026	14H
79970049	U.S. Gatines	U.S. St Maur	25/10/2026	14H
79970051	Azay Ferron	St Valentin	25/10/2026	14H
79970043	Ent. Bouges Cephons	Montierchaume	25/10/2026	14H
79970047	Villegouin	Maron As	25/10/2026	14H

ENGAGEMENTS COUPE DE DISTRICT HENRI LEGROS

1^{er} tour : 20.12.2026

Sont engagés à ce jour 62/62 :

US Aigurande, La Patriote Ambrault, AS Ardentes, US Argy, E. Arpheuilles Clion Saulnay, US Azay le Ferron, FC Bas Berry, SS Bélâbre, US Bouges, FC Briantes Lacs, ACS Buzançais, BVN, AS Chabris, US La Châtre, SS Cluis, Etoile Cx, FC Fontchoir Cx, LTC, La Mifa 36, ECL St Christophe, FC Diors, SS Ecueillé, FC Eguzon, ES Etrechet, US Gatines, AS Ingrandes, SA Issoudun, SC Issoldunois, AS Jeu les Bois, FC Levroux, FC Luant, AS Maron, FCMO, FC2MT, US Montierchaume, AS Neuvy Pailloux, AS Niherne, AAE Nohant Vic, FC Obterre, E. Palluau, AC Parnac V.A., E. Pont Chrétien, JLVC Pouligny St Pierre, FC SSRP, EC Sassierges St Germain, ES Sazeray Vigoulant, AC St Aout, FC2S, AS St Gaultier Thenay, AS St Lactencin, US St Maur, A St Valentin, US 2R, SC Tendu, FC Tournon St Martin, FC Valp 36, USB Vendoeuvres, La Vicquoise, US Villedieu, US Villegouin, ES Vineuil-Brion, FC Villers.

ENGAGEMENTS COUPE EDOUARD BARES

1^{er} tour : le 15.11.2026

Sont engagés à ce jour 45/49 :

La Patriote Ambrault 2, AS Anjouin 1, AS Ardentes 2, US Argy 2, E. Arpheuilles Clion Saulnay 2, US Azay le Ferron 2, US Bouges 1, FC Briantes Lacs 1, ACS Buzançais 3, US La Châtre 3, US Ciron 1, SS Cluis 2, Berrichonne Cx 3, FC Fontchoir Cx 1, La Mifa 36 2, LTC 1, EGC Touvent Cx 4, FC Déols 3, FC Eguzon 1, ES Etrechet 2, AS Ingrandes 2, SA Issoudun 2, SC Issoldunois 2, AS Jeu les Bois 2, FC Levroux 2, FC Luant 1, AS Maron 2, FC2MT 3, FCMO 2, O. Montchevrier 1, US Montgivray 4, AS Neuvy Pailloux 1, AS Niherne 2, E. Pont Chrétien 2, JLVC Pouligny St Pierre 2, US Reuilly 3, EC Sassierges St Germain 1, FC2S 2, AS St Lactencin 2, US2R 2, US Tilly 1, FC Valp 36 3, EC Veuil 1, US Villegouin 1, ES Vineuil Brion 2.

COUPES JEUNES

Coupe U18 Pierre ROUX

Clubs présents : EGC Touvent Cx

Le tirage du 1^{er} tour de la Coupe U18 Pierre ROUX effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres qui se dérouleront **le Samedi 31 Octobre 2026 à 15 h** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
79976120	A. Brenne Touraine	Foot. Sud Bouzanne	11/11/2026	15H
79976118	Fc Deols	Poinconnet Us	31/10/2026	15H
79976122	Ent.Diors-Ardenes	Ecl St Christophe	31/10/2026	15H
79976121	Fc Etoile Cx	Berri Chateauroux	31/10/2026	15H
79976119	Issoudun Sa	Touvent Chat.	31/10/2026	15H
79976123	U.S. Reuilly	Sp.C. Vatan	11/11/2026	15H

Exempt : Bords de Creuse

Coupe U17 Alain LABRUNE

Club présent : EGC Touvent Cx

Le tirage du 1^{er} tour de la Coupe U17 Alain LABRUNE effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres qui se dérouleront **le Samedi 31 Octobre 2026 à 15 h** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
79976157	Villers Ac	Fc Valp 36	31/10/2026	15H
79976153	A. Brenne Touraine F	U.S. St Maur	31/10/2026	15H
79976155	Touvent Chat.	Foot. Sud Bouzanne	31/10/2026	15H
79976159	E.Poulaines/Chabris	Espoir Boischaut Sud	31/10/2026	15H
79976154	Ent.Gatines Vicq Fcp	Fc Deols	31/10/2026	15H
79976158	U.S. Le Blanc	Ent. Acsb Acs	31/10/2026	15H
79976156	Poinconnet Us	Berri Chateauroux	31/10/2026	15H

Exempt : US Reuilly

Coupe U15 Maurice. HERVAULT

1^{er} tour Coupe U15 « M. Hervault »

Compétition	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
CI U15	79774473	Ent.Asc-Esp 1	Foot. Sud Bouzanne	10/10/2026	15H
CI U15	79774469	Ent.Ardenes.Diors	Berri Chateauroux	24/10/2026	15H
CI U15	79774471	As Mova	E. Buz-Arpeuilles	10/10/2026	15H
CI U15	79774479	Touvent Chat.	U.S. St Maur	10/10/2026	16H
CI U15	79774474	Espoir Boischaut Sud	Fc Valp 36	10/10/2026	15H
CI U15	79774476	Fc Etoile Cx	Fc Deols	10/10/2026	15H
CI U15	79774478	Group. Val De L'Indr	Ent. Reuilly/Vatan	10/10/2026	15H
CI U15	79774470	Issoudun Sa	F.C. Levroux	10/10/2026	15H
CI U15	79774477	Ent. Gatines Vicq	Belabre Ss	10/10/2026	15H
CI U15	79774472	U.S. Le Blanc	A. Brenne Touraine F	10/10/2026	15H
CI U15	79774475	Poinconnet Us	Es Bords De Creuse	10/10/2026	15H

Prochain tirage U15 Maurice HERVAULT le 21.10.2026 pour jouer le 31.10.2026

FMI des 03 et 04.10.2026

Note aux clubs :

Les clubs doivent utiliser : La nouvelle version FMI (5.0.19)

FMI non faite non justifiée 1er avertissement, amende 30 €

U18 Départemental 1 Ph1

ETOILE (Match ETOILE / ISSOUDUN

U13 Niveau 2 Ph1 Poule B

USAP (Match USAP 2 / FOOT SUD BOUZANNE 2)

U13 Niveau 3 Ph1 Poule A

VALP36 (Match VALP36 / E. DIORS ARDENTES 2)

Départemental 4 Poule A

ST MAUR (Match ST MAUR 3 / ANJOUIN)

Départemental 4 Poule B

LEVROUX (Match LEVROUX 2 / NIHERNE 2)

Retard de transmission, amende 20 €

U15 Départemental 3 Ph1 Poule A

G.VIF (Match VIF / BELABRE) Transmission le 04/10/2026 à 20h16 au lieu de 04/10/2026 à 12h00

U13 Niveau 3 Ph1 Poule B

POULAINES (Match E. POULAINES / VATAN 2) Transmission le 05/10/2026 à 16h37 au lieu de 04/10/2026 à 12h00

RAPPEL : EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI OU TERRAIN IMPRATICABLE OU DE MATCH NON JOUE EN ACCORD ENTRE CLUBS LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI

RAPPEL : UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI IL EST IMPERATIF DE REPONDRE A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pèles-mêle ou indésirables)

RAPPEL : EN CAS DE PROBLEME AVEC LA FMI AVANT DE CLOTURER, LES CLUBS DOIVENT ETABLIR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER.

INSERER LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DANS FOOTCLUB ET SAISIR LE RESULTAT DANS FOOTCLUB(Nouveau)

NOUVEAUTE : NE PAS OUBLIER LA FEUILLE DE PRESSE LORSQUE LES CAPITAINES OU DIRIGEANTS, L'ARBITRE ONT SIGNES LA FMI AVANT MATCH, ALLER DANS COMPOSITION EN HAUT A DROITE DE L'ECRAN ONGLET "FEUILLE DE PRESSE".

TRESORERIE

Remboursement frais arbitrage aux clubs de D3 soit 39 € :

Date	Division	N° Match	Equipes	
04/10/2026	D3 A	56626567	AC Villers 2	EGC Touvent Cx 3
04/10/2026	D3 A	56626568	ES Etrechet	AS Maron 1
04/10/2026	D3 A	56626569	AC St Aout 1	ECL St Christophe 2
04/10/2026	D3 A	56626570	US Montierchaume 1	US St Maur 2
04/10/2026	D3 B	56626790	AAE Nohant Vic 1	US2R 1
03/10/2026	D3 C	56626950	AS St Gaultier Thenay 2	AS Ingrandes
04/10/2026	D3 C	56626949	FC SSRP 2	USAP 3
04/10/2026	D3 C	56626951	US Le Blanc 3	FC Obterre 1
04/10/2026	D3 C	56626952	JLVC Pouligny St Pierre 1	FCMO 1
03/10/2026	D3 D	56627083	ACS Buzançais 2	AS St Lactencin 1
04/10/2026	D3 D	56627081	E. Poulaines-Chabris 2	SS Ecueillé 2
04/10/2026	D3 D	56627082	SC Vatan 2	La Vicquoise 1

Droit d'engagement en U15 D3 B soit 65 € : US Le Blanc 2

Report match hors délai : D4B Niherne doit 60 €

COURRIERS

- . **AAE Nohant-Vic** : engagement Coupe de District Henri Legros
- . **US Gatines** : engagement Coupe de District Henri Legros
- . **FC Obterre** : engagement Coupe de District Henri Legros
- . **AS Coings Céré** : refuse de faire la Coupe de District Henri Legros
- . **US Montierchaume** : engagement Coupe de District Henri Legros
- . **Mr Sacha GOURON** : arbitre de la rencontre confirme le score en D3 D = Gatines 2 buts Palluau 4 buts – le nécessaire a été fait.
- . **ES Vineuil Brion** : changement lieux des U13, les 2 poules seront avisées par e-mail.
- . **US Le Blanc** : Engagement d'une 2^{ème} équipe supplémentaire en U15 D3 B – le nécessaire a été fait et la poule avisée.
- . **FC Déols** : vu, pris connaissance.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts:

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la CS,
C. CHARRAUD

